



## COMITE SYNDICAL DU 26 MARS 2024 à CARENTAN-LES-MARAIS (*Les Veys*)

Secrétaire de séance : Yann MOUCHEL

### DÉLIBÉRATION

**CS 2024/07 Fonction publique – Personnel non-titulaire de la Fonction Publique Territoriale – Création d'un poste non-permanent de Chargé(e) de mission zones humides à temps complet (35H00/35H00) sur le grade d'ingénieur territorial à compter du 1er septembre 2024, dans le cadre du dispositif des contrats de projet pour une durée de 3 ans renouvelable jusqu'à 6 ans**

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'est réuni le 26 mars 2024 à Carentan-les-Maraix (*Les Veys*), sous la présidence de Benoît FIDELIN.

L'invitation, l'ordre du jour et les documents annexes à la convocation ont été transmis par mail via un lien de téléchargement le 20 mars 2024 aux membres délibérants et le 21 mars 2024 aux membres associés conformément à l'article 9 de la loi n° 2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019.

#### ÉTAIENT PRÉSENTS

##### *avec voix délibérative*

##### *Pour la Région*

Pascal **MARIE**, Pierre **VOGT**

##### *Pour les conseillers départementaux*

Hedwige **COLLETTE** (*pouvoirs de Christelle CASTELEIN et Maryse LE GOFF*), Benoît **FIDELIN**, Patrick **THOMINES** (*pouvoirs de Martine LEMOINE et Hervé MARIE*)

##### *Pour les Communautés de Communes*

Mireille **DUFOUR** (CC Isigny Omaha Intercom), Jean-Pierre **GUEGAN** (Communauté d'Agglomération Saint-Lô), Anne **HÉBERT** (CC Côte Ouest Centre Manche - *pouvoir d'Aurélie GIGAN*)

##### *Pour les communes*

Pierre **AUBRIL** (Sainte-Mère-Eglise – *pouvoir de Bertrand LECONTE*), Jean-Michel **GREEN** (Isigny-sur-Mer – *pouvoir de Miche MAUDUIT*), Yves **HUET** (Gonfreville), Joël **LERECULEY** (Gaignes-Mesnil Angot), Sylvain **LEREDDE** (Rampan – *pouvoir de Gérard VOIDYE*), Jocelyne **LEVASSEUR** (Fresville – *pouvoir de Laurent HUET*), Aurélien **MARION** (Apperville), Christopher **MOREAU** (Saint-Germain-du-Pert), Yann **MOUCHEL** (Varenguebec – *pouvoir de Valérie TORTEL*), Françoise **PHILIPPE** (Catteville), Jean-Marie **POULAIN** (Montsenelle – *pouvoir de Christophe FOSSEY*), Gérard **TAPIN** (Marchésieux – *pouvoir de Marie-Agnès HÉROUT*)

##### *avec voix consultative*

Valérie **BALAGUER** (Conseil départemental de la Manche)

#### ÉTAIENT EXCUSÉS

##### *Pour la Région*

Angélique **FERREIRA**, Antoine **JEAN**, Valérie **LAISNEY**, Vanessa **LANCELLOT**, Sylvain **LETOUZÉ**, Florence **MAZIER**, Cédic **NOUVELOT**, Marianne **ROZET**

##### *Pour les conseillers départementaux*

Christèle **CASTELEIN**, Patricia **GADY-DUQUESNE**, Maryse **LE GOFF**, Martine **LEMOINE**, Thierry **LETOUZÉ**, Hervé **MARIE**, Jean **MORIN**



## MARAI DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

### Pour les Communautés de Communes

Jean-Claude **COLOMBEL** (CC de la Baie du Cotentin), Aurélie **GIGAN** (CC Coutances Mer et Bocage), Catherine **KERVADEC** (CC de la Baie du Cotentin), Thierry **LAISNEY** (CC Côte Ouest Centre Manche), Jean-René **LECHATREUX** (Communauté d'Agglomération du Cotentin)

### Pour les communes

Simone **EURAS** (Neufmesnil), Christophe **FOSSEY** (Doville), Jean-Claude **HAIZE** (Carentan-les-Marais), Samuel **HARDY** (La Meauffe), Marie-Agnès **HÉROUT** (Carentan-les-Marais), Laurent **HUET** (Saint-Sauveur-Villages), Dominique **JEANNE** (Néhou), Jean-Louis **LECAPLAIN** (Grandcamp-Maisy – *voix consultative*), Bertrand **LECONTE** (Sainte-Marie-du-Mont), Jean-Pierre **LHONNEUR** (Carentan-les-Marais), Stéphanie **MAUBÉ** (Lessay), Michel **MAUDUIT** (Isigny-sur-Mer), Marinette **MIGAUT** (Rauville-la-Place), Florent **SILIERES** (Terre-et-Marais), Marianne **TAP** (Hémevez – *voix consultative*), Valérie **TORTEL** (Gorges), Céline **VAQUEZ** (Le Désert), Gérard **VOIDYE** (Carentan-les-Marais)

### Pour les membres consultatifs

Julien **MINICONI** (Sous-préfet de Coutances), Adrien **ALLARD** (Sous-préfet de Bayeux), Marie **COUELLIER** (Région Normandie - Chargée de mission Parcs naturels régionaux et Biodiversité)

### **Équipe administrative et technique du Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin**

Denis **LETAN**, Agnès **ORANGE**, Nicolas **FILLOL**, Arnaud **FEREY**

**Nombre de votants : 20 membres + 12 pouvoirs**

Soit un quorum de 32 membres sur 58

**CS 2024/07 Fonction publique – Personnel non-titulaire de la Fonction Publique Territoriale – Création d'un poste non-permanent de Chargé(e) de mission zones humides à temps complet (35H00/35H00) sur le grade d'ingénieur territorial à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024, dans le cadre du dispositif des contrats de projet pour une durée de 3 ans renouvelable jusqu'à 6 ans**

Vu le Code Général des collectivités territoriales,  
Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L313-1 et L332-24,  
Vu le décret 88-145 modifié,

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérante de la collectivité ou de l'établissement,  
Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Considérant la nécessité de créer un poste non-permanent à temps complet (35h00/35H00) de Chargé(e) de mission zones humides sur le grade d'ingénieur territorial à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024, et pour une durée 3 ans renouvelables jusqu'à 6 ans, dans le cadre du dispositif des contrats de projet, afin d'assurer le suivi et la réalisation des orientations stratégiques du PNR des marais du Cotentin et du Bessin en matière de politique relative aux zones humides dans laquelle la structure s'est engagée ;

Cette mission se décline autour des axes suivants :

- Animer des lieux de débat avec tous les usagers du marais pour une gestion équilibrée des niveaux d'eau dans un contexte de dérèglement climatique,
- Assurer une assistance technique auprès des syndicats du marais principalement sur les sujets de l'adaptation au changement climatique, la restauration de la continuité écologique et la gestion différenciée du réseau hydraulique,
- Accompagner les acteurs, avec l'appui du/e la chargé(e) de mission Natura 2000, dans l'émergence et le suivi de projets de restauration de marais dégradés,

Accusé de réception en préfecture  
050-255002552-20240326-DELIB\_CS2024\_07-DE  
Date de télétransmission : 30/04/2024  
Date de réception préfecture : 30/04/2024



## MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

- Approfondir la connaissance hydrologique pour mieux gérer les niveaux d'eau face au dérèglement climatique :
  - \* Gérer le réseau de mesures hydrologique sur le territoire,
  - \* Lancer et suivre les études complémentaires nécessaires (cahiers des charges, consultations, suivi des prestataires...),
- Assurer l'animation et la concertation des démarches avec les acteurs,
- Mettre en œuvre la politique « mares »,
- Renseigner les différentes bases de données liées à la mission,
- Participer au positionnement institutionnel du PNR des marais du Cotentin et du Bessin (préparation des dossiers des instances consultatives et décisionnelles, programmation annuelle, représentation de la structure aux différentes réunions liées à la mission, mise en place de suivis et d'indicateurs, valorisation des actions de la structure particulièrement dans ses domaines de compétence...).

Cet emploi non-permanent sera pourvu par un agent non titulaire en vertu d'un contrat de projet à temps complet (35H00/35H00) sur le fondement de l'article L332-24 du Code Général de la Fonction Publique. Dans ce cas, l'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'ingénieur territorial au regard de ses qualifications et du régime indemnitaire afférent.

Les candidats devront justifier du niveau d'études, des diplômes et/ou de l'expérience professionnelle nécessaires au poste considéré.

S'appuyant sur son expérience de président d'ASA de la Douve, Jean-Marie POULAIN s'interroge sur les financements de ce poste en ingénierie à court, moyen et long terme, alors que l'Agence de l'Eau semble souhaiter réduire les financements d'animation. Denis LETAN précise qu'il s'agit de poste de 3 ans renouvelable jusqu'à 6 ans, mais le renouvellement sera conditionné à la pérennité des financements alloués à ce poste.

### **Le Comité syndical après en avoir délibéré :**

- **CRÉE** un poste non-permanent à temps complet (35H00/35H00) de Chargé(e) de mission zones humides sur le grade d'ingénieur territorial à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024, dans le cadre du dispositif des contrats de projet, pour une durée de 3 ans renouvelables jusqu'à 6 ans, afin de mener à son terme la définition et la mise en place des actions de la mission zones humides au sein de la structure. L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'ingénieur territorial au regard de ses qualifications et du régime indemnitaire afférent.
- **ADOpte** les modifications du tableau des emplois et des effectifs ainsi proposées.
- **INSCRIT** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi au budget 2024.
- **AUTORISE** le président à signer tous les documents y afférents.

**ADOPTÉ à l'unanimité**

**Pour extrait certifié conforme  
Transmis en préfecture le 29 avril 2024  
Benoît FIDELIN,  
Président du Parc naturel régional  
des Marais du Cotentin et du Bessin**

PARC NATUREL REGIONAL DES MARAIS  
DU COTENTIN ET DU BESSIN  
3 Village - Ponts d'Ouve - BP 137  
Saint-Gilles-les-Marais  
50500 CARENTAN-LES-MARAIS  
Tél. 02 33 71 61 90 | info@parc-cotentin-bessin.fr